

CULTURES OLEAGINEUSES

Nomenclature des actions soutenues	Montant plafonné des soutiens par action	Définition	Conditions spécifiques d'éligibilité
Prime de production des cultures oléagineuses	1000 DA/q	Incitation financière à la production des cultures oléagineuses	Exploitant agricole situé en zones potentielles : <ul style="list-style-type: none">➤ Respectant le cahier des prescriptions techniques➤ <u>Disposant d'un contrat avec une unité de transformation visé par le DSA.</u>